

promettrait la sécurité du pays. Le *Bulletin français* ne s'arrête pas à si peu. Il ne s'agit pas pour lui de la prérogative de la couronne : il pose autrement la question. « Avec la coalition, dit-il, nous avons l'anarchie, la guerre extérieure, le partage des biens, l'échafaud en permanence. »

Ainsi, nous lisons dans un de ses numéros ce qui suit :
« Propriétaires, électeurs, vous tous qui aimez la paix, l'ordre et le travail, c'est donc à vous de vous défendre, car c'est de vous qu'il s'agit. N'écoutez pas ceux qui vous diront qu'ils ne veulent qu'un changement de ministère. Il y a derrière la coalition des sections des Droits de l'homme qui attendent que le branle soit donné. Propriétaires, il y va de vos biens et de votre vie ; vous êtes juges et partie, ne soyez pas assez insensés pour prononcer contre vous ! »

Si l'anarchie triomphait, nous croyons qu'il y aurait en France de vigoureuses luttes pour la vaincre ; mais elle durerait assez pour dépouiller et frapper ceux qui l'auraient imprudemment appelée. »

Un ministère qui, pour se soutenir, n'a plus que de pareils moyens, est un ministère aux abois. Les électeurs ne se laisseront pas intimider par d'aussi misérables arguments. Ils savent bien qu'il n'y a en France aucun parti qui ait révélé les coupables desirs de les spolier et de les frapper. De telles diffamations ne se réfutent pas. Les hommes de cœur de toutes les opinions en feront bonne justice par le mépris.

La question qui se débat est grave, nous ne le nions pas ; mais qui la complique ? Ce sont évidemment les mauvaises passions du parti de la cour, qui ne veut pas reconnaître dans l'application du principe salutaire de la prépondérance du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif, qui nie à la chambre des députés le droit d'initiative, le droit de contrôler sérieusement les actes de la couronne, le droit de renverser un mauvais ministère, qui veut substituer la volonté royale à la volonté générale, qui ose enfin contester à la chambre des députés la faculté de refuser son concours.

Le ministère du 15 avril se débat contre sa destinée ; comme un reptile furieux, il jette du venin avant d'expirer. Il joue son va-tout, mais il le joue avec rage. De quel côté se trouvent en ce moment les idées d'ordre, les paroles de conciliation ? du côté même qu'on accuse de pousser au désordre et à l'anarchie. Les électeurs ne se laisseront pas égarer ; ils repousseront les insinuations de gens qui veulent les placer dans l'alternative de consolider le despotisme d'un cabinet courtisan ou d'ouvrir les portes à l'anarchie, de gens qui ne voient rien entre ce qui est et la loi agraire. Ils se riront des menaces qu'on leur adresse, et, pour donner à la France des gages sincères de leur dévouement, ils voteront contre un ministère qui a recours à la diffamation la plus éhontée, à la corruption sans frein, à toutes les mauvaises passions.

Nous n'avons pas perdu de vue les manœuvres électorales de la Restauration ; nous avons bonne mémoire de celles qui furent employées notamment en 1827, au moment où le ministère Villèle se suicidait ; elles n'ont pas en vérité égalé celles qui se déroulent sous nos yeux. Cependant M. de Villèle ne reculait guère devant l'emploi des moyens de corruption et de diffamation.

Nous recevons la lettre suivante que nous livrons sans commentaire aux méditations des électeurs.

« Monsieur,
« C'est par le député qui court un triste état que celui d'électeur ; j'en suis exténué. Je reçus il y a dix jours dans mon magasin la visite de M. le maire de Lyon que je ne connaissais pas ; je fus tout flatté, comme un bon citoyen doit l'être quand il est visité par son magistrat. Il me demanda ma voix sans façon ; je promis d'y réfléchir, parce que la chose me semblait sérieuse. Mais je vous dirai franchement que j'étais fort bien disposé pour lui ; il m'avait fait entrevoir tant d'avantages pour la cité ! Et puis on est homme, sa visite m'avait fait plaisir ; avec cela qu'il était venu en voiture, avec laquais et cocher que tout le monde sait appartenir à la mairie ; cela fait bien à la porte d'un magasin ; enfin j'étais gagné. Je songeais presque à parler en sa faveur à mes amis, quand le lendemain un fiacre s'arrêta à ma porte ; trois hommes en descendirent. L'un d'eux est M. Sauzet, l'ex-ministre, que je ne connais pas plus que M. Martin, et qui vient lui aussi me demander ma voix. J'étais fort en peine. Je parlai au maire ; ces messieurs le daubèrent d'une bonne façon. On discourt sur bien des choses, qui avaient toutes pour refrain : Nous comptons sur votre voix. Je promis encore d'y réfléchir, et cette fois j'en avais besoin.

« Cette promesse qui était faite avec franchise me fut bien fatale. Depuis ce jour M. le maire, M. Sauzet, les martinistes, les sauzeïstes, leurs courtiers, leurs amis ne quittent pas mon magasin. A chaque instant je crois voir entrer un acheteur, c'est un courtier d'élection. Enfin, M. Martin est venu quatre fois, M. Sauzet trois fois ; en revanche, j'ai reçu vingt-deux visites pour M. Sauzet et dix-neuf pour M. Martin ! Je suis obsédé, je ne sais plus auquel entendre ; et si cela devait durer long-temps, je mettrais sur ma porte un écriteau portant ces mots :

JE NE SUIS PAS ÉLECTEUR !

« Quand le soir vient et qu'il m'est permis de fermer honnêtement ma porte à ces ennuyeux solliciteurs, je fais de singulières réflexions. J'aime mon pays, je veux sa prospérité, sa gloire, son indépendance ; je veux un député qui veuille toutes ces choses-là, et au moment des élections je me donnerais ma voix à moi-même si je me croyais plus capable qu'un autre d'assurer tout cela à ma patrie ; mais en aucun cas, mais pour rien au monde, je ne consentirais à aller mendier des suffrages de porte en porte, comme ces Messieurs. C'est aux électeurs à venir à un homme et à lui dire : Nous te donnons notre confiance, tu nous représenteras. Ce n'est pas au candidat à violenter la conscience des électeurs, en leur disant qu'il vaut mieux qu'un autre. En

résumé, les martinistes m'ont représenté M. Sauzet comme un ambitieux ; les sauzeïstes m'ont dit la même chose de M. Martin ; leurs arguments m'ont paru si solides aux uns et aux autres que je crois les uns et les autres, et que je donnerai ma voix à M. COUDERC, que je sais pur et désintéressé, qui n'est pas venu me tendre la main et me demander l'aumône de ma voix ; et j'engage les électeurs à en faire autant.

UN ÉLECTEUR DU MIDI.

M. MARTIN ET LES ÉLECTEURS DE LA GUILLOTIÈRE.

Règle générale, toutes les fois qu'une candidature appelle à son aide des intérêts particuliers, individuels, locaux, on peut affirmer qu'elle manque de la base la plus solide, l'intérêt national. Mais quelle confiance accorder à ces ambitions qui ne veulent pas même prendre leur appui dans la reconnaissance dont la patrie et la liberté paient leurs défenseurs ? Quel misérable levier que l'intrigue, dans ces moments solennels où la voix du pays doit être seule écoutée, où nulle autre considération ne doit être mise dans la balance !

Parmi ces intérêts de localité qui sont en possession de servir de marchepied à de mesquines ambitions, on a depuis long-temps exploité ceux qui ont été créés dans la Guillotière par une position particulière, le besoin de défendre son indépendance municipale et l'espoir de la raffermir par une séparation plus complète. Sous la Restauration, c'était au nom de ces mêmes intérêts que M. le maire Vitton appelait les électeurs de la Guillotière à voter pour les 300 de M. de Villèle, comme on les appelle à voter aujourd'hui pour les 221 de M. Molé. M. Martin et M. Sauzet sont les quatrièmes ou cinquièmes aspirants à cette clientèle ; ils lui proposent leur patronage avec la même légèreté, la même inconséquence qui leur font semer à la fois au nord, au midi, sur les deux rives du Rhône, les promesses les plus contradictoires.

Mais nous doutons fort qu'ils l'obtiennent. D'abord, cette tactique est usée ; la Guillotière n'en est plus à s'apercevoir que ses instances si vives, si pressantes pour devenir un canton, obtenir un juge de paix, des notaires, etc., n'ont de fondement que dans les espérances de quelques solliciteurs, et que tout ce que la masse des habitants y a gagné en réalité, c'est de voir ses impositions augmentées. En effet, tandis que les administrateurs de toutes les autres cités s'efforçaient d'atténuer le chiffre de leurs populations, les administrateurs de la Guillotière ont toujours pris à tâche d'en montrer l'importance, la population, la richesse sous un aspect exagéré ; de là vient qu'on y paie plus, tandis qu'ailleurs on paie moins qu'on ne devrait. Tous ces beaux tableaux, contentant la vanité des administrateurs, alimentent l'espoir des places qu'ils ont en vue, mais ont leur seul résultat, au préjudice des propriétaires et des marchands, sur les rôles de perception.

La Guillotière a de nombreux et importants intérêts à satisfaire. Nous sommes loin de les méconnaître, et surtout de demander qu'on les néglige ; c'est précisément pour cela qu'il ne faut pas prendre le change sur ces intérêts, et croire que l'on aura tout gagné quand on aura obtenu pour cette ville un prétoire, deux études de notaire, un percepteur, etc.

Cette ambition est celle d'un village pour qui c'est beaucoup que d'attirer dans son sein quelques familles de fonctionnaires. Ce qui fixe réellement les vœux des habitants de la Guillotière, c'est l'extension de leur commerce, des voies de communication, des ponts gratuits avec Lyon, en un mot tout ce qui peut attirer sur leur territoire la population débordant chaque année de l'autre rive.

En vérité, nous ne croyons pas que M. Martin et M. Sauzet soient de ces esprits universels ou de ces génies qui abondent à toutes les tâches, et celle qu'a M. Martin sur notre rive du Rhône ne nous semble pas si bien et si complètement remplie, que les habitants des autres lieux puissent songer à lui en imposer une nouvelle, à doubler les travaux de cette vaste intelligence ! Ils feront bien de le laisser à sa mairie de Lyon et de confier leur propre défense à des mains moins occupées.

Et que serait-ce donc, si à son titre de maire de Lyon M. Martin ajoutait non-seulement celui de protecteur de la Guillotière, mais encore celui de député du premier arrondissement électoral du Rhône ? Les habitants de la Guillotière doivent, par charité pour M. Martin, se refuser à cette ambition multiple qui le ferait mourir à la peine.

Nous voudrions bien ne pas encourir cette imputation de *malveillance* dont M. Martin a frappé tous ceux qui prétendraient qu'il n'y a pas identité complète d'intérêts entre Lyon et la Guillotière ; mais ce qui nous encourage, c'est que la même imputation aura tombé d'avance sur bien d'autres personnes, notamment sur les honorables collaborateurs de M. Martin à l'administration municipale de Lyon. Il n'a qu'à ouvrir les registres des délibérations de son conseil de ville depuis quinze années, il y verra presque constamment les traces de débats nombreux survenus entre les deux communes, par l'effet même de leur contact, de leurs rapports continuels. Que les administrateurs de ces communes apportent dans ces débats beaucoup d'esprit de conciliation, rien de mieux ; mais que dans ces conflits les deux communes aient pour défenseur la même personne, cela ne se peut pas. Cette personne serait à tout instant placée entre deux devoirs contraires. Que ferait M. Martin, par exemple, si le conseil municipal de Lyon réclamait l'adjonction de la Guillotière, comme cela a eu lieu en 1825, 1826, 1831 et 1833 ? Il lui faudrait alors ou trahir sa ville ou manquer à ses engagements envers la cité voisine.

Mais, au surplus, les moments sont trop graves pour que nous nous occupions plus long-temps de ces intérêts de localité. Ceux des habitants de la Guillotière, de quelque manière qu'ils les entendent, ne manqueront jamais de défenseurs ; qu'ils se défient seulement des hommes qui veulent faire un trafic de cette défense, et leur demandent leurs suffrages pour prix d'un patronage qui serait une déception comme tous ceux qu'on leur a si libéralement offerts. Aujourd'hui, pour les habitants de la Guillotière comme

pour nous, il s'agit de nommer un député patriote. Arrière toutes les autres considérations que celles de la liberté et de l'honneur national ! Ne parlons à la Guillotière qu'un langage digne d'elle et qu'elle a si souvent entendu. En 1830 elle a laissé à ses prétendus meneurs et elle est venue en masse donner sa voix à M. Couderc ; elle fera de même aujourd'hui ; il y a dans son sein des échos qui ont toujours retenti aux appels de la patrie. Quoi ! ce serait dans cette localité que nos ennemis appelleraient jadis par dérision la *petite île d'Elbe*, parce qu'on y conservait le culte du puissant défenseur de l'indépendance nationale ; ce serait dans cette localité qu'on espérerait trouver des partisans de cette politique qui croit être pacifique parce qu'elle est aux genoux de l'étranger ! Non, cela est impossible. Nous avertissons les électeurs de la Guillotière que les patriotes comptent sur eux, non-seulement pour fournir leur contingent au scrutin du 2 mars, mais bien plus pour faire masse, pour emporter l'élection à l'assaut de leurs deux cents voix.

M. Lerans de Mirbel nous écrit pour se plaindre du fait suivant :

Il se trouvait dimanche soir dans la voiture de Poullen, venant d'Avignon ; un gendarme stationné près du pont de la Guillotière se présenta pour demander l'exhibition des papiers des voyageurs.

M. Lerans, qui n'avait qu'un passeport de 1837, fit vainement l'offre de montrer des lettres de ses commettants, déclara les noms de personnes domiciliées qui pourraient le réclamer. Le gendarme, sans rien examiner, le conduisit vers le brigadier qui le fit immédiatement écrouer.

M. Lerans, après deux heures de détention, a obtenu sa liberté, d'après l'ordre d'un des adjoints de la mairie de la Guillotière.

Nous savons quelle est la rigueur des ordres que peuvent recevoir les agents de l'autorité dans certaines circonstances ; mais nous ne concevons pas qu'ils se croient autorisés d'emprisonner un citoyen qui, n'ayant pas de passeport en règle, offre des répons, et exhibe des papiers indiquant son domicile.

Samedi, à 11 heures et demie du soir, M. Escoffié, imprimeur sur étoffes, demeurant à la Guillotière, trouva, en rentrant chez lui, un enfant nouveau-né qui venait d'être exposé sur des pièces de bois placées au bord de la rive gauche du Rhône. Les vagissements de cet enfant attirèrent M. Escoffié qui s'empressa de le porter chez un voisin, dont la femme, animée d'un sentiment d'humanité bien naturel, s'empressa de le réchauffer et de changer ses langes mouillés à fond par la pluie qui tombait en ce moment.

Avant-hier, une jeune femme de 20 ans, nommée Clarisse, s'est précipitée dans le Rhône, près du quai de la Charité. Une personne dont nous ignorons le nom, et qui se trouvait présente, s'élança dans l'eau et eut le bonheur de la ramener vivante à bord. Plusieurs fois déjà cette malheureuse avait tenté de se suicider. Elle a été transportée à l'hospice de la Charité où tous les soins nécessaires lui ont été prodigués. On attribue cet acte de désespoir à une aliénation mentale.

Le sieur Bernon, propriétaire à Dardilly (Rhône), était venu à Lyon, il y a une dizaine de jours, pour faire plusieurs recouvrements. Après avoir touché les différentes sommes qui lui étaient dues, il n'a pas reparu à son domicile. L'on se perd en conjectures sur ce qu'il a pu devenir. Cet homme menait une vie tranquille, et rien jusqu'à ce moment n'a pu mettre ses parents sur la trace de ce qui lui est arrivé.

Samedi, dans la soirée, des personnes donnaient un charivari à la montée du Griffon, lorsqu'un jeune homme, fatigué de ce tintamarre, les somma de se retirer. Après avoir perdu vainement son temps en logique, il essaya d'obtenir par la force ce qu'il n'avait pu obtenir par la raison, lorsqu'un individu, dont nous ne voulons pas citer le nom, s'élança sur lui et lui porta dans le côté un coup d'un instrument tranchant dont se servent les cartonniers. Le malheureux tomba à l'instant, et l'assassin ne tarda pas à être arrêté. Il a été immédiatement conduit à Roanne. Quant au malheureux blessé, il a été transporté à l'hôpital.

Le cours d'agriculture devant être suspendu dimanche, par suite des élections, M. Nivière, sur la demande d'un grand nombre de ses auditeurs, fera, vendredi 1^{er} mars, à une heure, une leçon dans laquelle il terminera tout ce qui a rapport à la comptabilité agricole.

Dans les séances suivantes, qui recommenceront le 10 mars, à une heure, ce professeur s'occupera exclusivement des méthodes agricoles.

Paris, 26 février 1839.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On n'a pas manqué de remarquer les fréquentes visites que M. le maréchal Soult a faites depuis huit jours au château, et elles ont donné lieu à de nombreux commentaires. On prétend que l'on regarde au château la bataille électorale comme perdue pour le ministère, et que l'on voudrait dès à présent préparer les bases d'une nouvelle administration.

Les visites de M. le maréchal Gérard sont également très-fréquentes auprès du roi, du duc d'Orléans et du maréchal Soult.

Il est bon que les électeurs sachent que le ministère n'est pas plus décidé à tenir compte de leurs votes en 1839 qu'il n'en a tenu compte en 1837. Le *Journal général* déclare aujourd'hui qu'il lui a été assuré qu'il avait promis aux ambassadeurs d'Autriche et de Prusse que, si les 213 étaient réélus, le ministère ne reculerait pas devant une troisième dissolution.

M. Haas, ex-député du Haut-Rhin, candidat ministériel à Belfort, vient de mourir à Paris.

M. Guizot est parti aujourd'hui pour Lisieux. Odilon Barrot se mettra demain en route pour Chauny.

Il ne reste en ce moment à Paris qu'un très-petit nombre d'ex-députés, lesquels exercent leurs droits politiques dans le département de la Seine.

Un grand nombre d'employés des diverses administrations commencent aussi à désertir leurs bureaux pour se rendre aux élections.

M. de Montalivet continue à s'occuper des affaires électorales avec une activité dont on ne le croyait pas capable.

M. de Barbezieux est-il à la guerre, M. de Pomponne au contrôle-général ? Mgr le dauphin se dispose-t-il à aller commander

« On dirait qu'un fatal génie multiplie les incendies dans l'arrondissement de Gex. En moins d'un mois le son de la cloche a sept fois répandu l'alarme dans le village de Saint-Jean-de-Gonville.

— Il ne suffit plus au *Courrier belge* de chercher à effrayer la Belgique par l'énumération des millions que coûterait la guerre, et des nombreuses troupes qu'à son dire la Prusse va faire entrer en Belgique. Ce journal, dans son numéro d'hier, parle d'un projet de partage. L'article nous a paru assez curieux pour être reproduit :

PARTAGE DE LA BELGIQUE.

« Si nous insistons avec tant de force sur la nécessité d'en finir, c'est que nous n'ignorons pas le malheur dont nous sommes menacés, et puisqu'il faut le découvrir tout entier, voici l'ultimatum de la conférence, qui nous parvient d'une source pure et dont nous ne pouvons même soupçonner l'authenticité.

» Anvers et sa citadelle, tous les forts dépendants de la ville, ainsi que ceux cédés à la Belgique sur l'Escaut, et un territoire, sur chacune des rives de ce fleuve, d'une étendue convenable à la défense de toute possession, appartiendront en toute souveraineté à l'Angleterre.

» Le reste de la province, une partie du Limbourg, la Flandre orientale et la majeure partie de la Flandre occidentale retourneraient au roi des Pays-Bas.

» Les provinces du Hainaut et de Namur et une partie du Brabant wallon, à la France.

» Le pays de Liège et une partie du Limbourg, à la confédération germanique.

» Le Luxembourg continuerait à appartenir au grand-duc.

» Bruxelles et le Brabant flamand et une partie du Brabant wallon formeraient un duché qui serait l'apanage d'un prince dont on ignore encore la famille.

» Ceci est le projet de Talleyrand; il vient d'être adopté par les puissances signataires du traité des 24 articles. Ce qui les a jusqu'ici retenues, c'est le sort du Brabant et de Bruxelles; mais il vient d'être fixé définitivement et même irrévocablement, si nous ne nous hâtons d'accepter les propositions que le ministère vient de soumettre aux chambres.

» La part de la dette assignée à la Belgique serait répartie entre les puissances co-partageantes.

Cette révélation a de l'importance en ce qu'elle émane d'un journal dévoué à la politique ministérielle. Elle prouve le patriotisme du système qui nous régit, et la confiance qu'il faut avoir dans la bonne foi de ses protestations.

— Une lettre particulière de Neuss, sur le Rhin, contient la nouvelle suivante :

« Un corps de 6 à 700 hommes de la landwehr, réuni dans notre ville, a unanimement refusé de marcher malgré les ordres de son lieutenant. Le major, étant intervenu, a essuyé le même refus; il y a plus: dans son irritation, la troupe est allée jusqu'aux voies de fait, elle a brisé l'épée du major, l'a renversé et maltraité assez gravement. Le maire de la ville et ses adjoints, le landrath (conseiller de district), sont accourus pour calmer les esprits, mais sans rien obtenir; il a fallu dépêcher un courrier en toute hâte à Dusseldorf pour requérir un régiment de lanciers, un de hussards et un régiment de ligne; des décharges ont été faites, et on compte beaucoup de morts et de blessés. »

D'après le journal allemand *die Zeit*, l'affaire aurait eu lieu le 17; mais ce journal lui donne moins d'importance.

ESPAGNE. — BAYONNE, 23 février. — On sait depuis hier que Maroto a fait fusiller six des quatorze ou quinze officiers qu'il avait fait arrêter par ordre de don Carlos. Cette exécution a eu lieu le 18 à sept heures du matin, dans le cimetière d'Estella. Deux compagnies du 1er bataillon de Navarre ont été chargées de cette triste mission. Les chefs fusillés sont : Francisco Garcia, Guergué, Pablo Sanz, Carmona, Ibanez, sous-secrétaire d'état au ministère de la guerre, et l'intendant Uriz. Arrivés la veille à Estella, ils ont été immédiatement traduits devant une commission militaire choisie par Maroto, jugés et condamnés à mort sans appel.

Sept autres ont été condamnés à la même peine; ils ont dû être exécutés le lendemain 19. Des décharges de mousqueterie, entendues ce jour-là, à la même heure que la veille, à quelque distance d'Estella, donnent lieu de croire que ces malheureux ont subi un sort pareil à celui de Guergué et Garcia. Demain cette dernière exécution sera sans doute confirmée.

On attendait aujourd'hui quelques documents officiels, mais les douaniers carlistes, informés des événements d'Estella, n'ont pas permis aux *arrieros* venus de cette ville de les apporter en France. L'un de ces derniers, arrivé hier au soir, prétend qu'un bulletin extraordinaire avait été publié le 18 à Estella. Maroto déclare qu'il a dû sévir avec vigueur contre des traitres convaincus de complots tendant à l'assassiner. Il a, dit-il, des preuves de leurs projets entre les mains, et les livrera à la publicité. Le jour même il est parti pour Estella, se dirigeant vers la Ribera. Il veut, assure-t-on, faire une tentative contre un des points occupés par les troupes de la reine, tels que Lodosa, Peralta ou Lumbier. Il a sous ses ordres des forces considérables. Maroto, par les exécutions d'Estella, a tenté de renverser d'un seul coup les obstacles que lui suscitait la rivalité de Teijeiro.

On croit que don Carlos a ratifié ou ratifiera ces actes sanglants. Tous ceux qui ont été fusillés l'ont été par derrière comme les traîtres.

ANGLETERRE. — M. le duc de Wellington a eu, vendredi dernier, une attaque de paralysie. Il se trouve en ce moment gravement indisposé.

PRUSSE-RHÉNANE. — COLOGNE, 15 février. — On vient de mobiliser aussi l'artillerie des corps d'armée du Rhin et de Westphalie, et toutes les troupes ont reçu l'ordre de se tenir prêtes à marcher au premier signal. Les soldats s'exercent aux manœuvres de guerre.

On annonce aussi, mais sans rien garantir, qu'un ordre de concentration a été donné au corps d'armée de Brandebourg et de Saxe. Il y aura des changements importants dans les hauts grades militaires.

MAYENCE, 17 février. — Le 38^e régiment d'infanterie prussien, qui est depuis tant d'années en garnison dans notre ville,

vient de recevoir l'ordre de se tenir prêt à partir pour les provinces rhénanes. On annonce aussi que la garnison recevra un renfort en troupes autrichiennes et prussiennes.

COLENTZ, 22 février. — Nous apprenons, par des lettres particulières, que l'entrée en Belgique est très-difficile sur toute l'étendue de la frontière. Les étrangers sont obligés d'exhiber leurs passeports, et on les envoie à Bruxelles; ils ne peuvent continuer leur route qu'après le retour des passeports avec autorisation à cet effet.

(Gazette des postes de Francfort, du 23 février.)

Décès des 20 et 21 février.

Marie-Anne Marthe, 33 ans, lingère, célibataire, rue de la Sphère, 7. — Louise Wachelofski, veuve Kulm, 56 ans, domestique chez M. Breton, grande rue Mercière, 31. — Jean-Baptiste-Henri Palix, fils de François Marin, 20 ans, ébéniste, célibataire, place des Cordeliers, 23. — Henri Zweifel, 43 ans, fabricant d'étoffes, rue Imbert-Colomès. — Antoinette-Marie Reda-niaux, fille des défunts, 47 ans, lingère, célibataire, rue Palais-Grillet, 12. — Joseph-César-Auguste Belval, fils des défunts, 32 ans, négociant, célibataire, place Sathonnay. — Marie Chapuis, femme Ballay, 26 ans, le mari entrepreneur de bâtiments, rue Bourbon, 54. — Marie Guillot, fabricant d'étoffes, célibataire, chez Mme veuve Clermont, port Neuville, 59. — François Forrat, 26 ans, journaliste, chaussée Perrache, rue Petit, maison Pepin, Hôpitaux, 21. — Enfants au-dessous de 7 ans, 3.

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 28 février, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

BOURSE DE PARIS DU 26 FÉVRIER.

Cinq pour cent.	110 75	110 75	110 75	110 75
Quatre pour cent.	78 60	78 60	78 60	78 60
Trois pour cent.	99 10	99 10	99 10	99 10
Rentes de Naples	2607 10			
Actions de la banque				
Quatre canaux.				

GRAND-THÉÂTRE.

Vendredi 1^{er} mars 1839. — Première représentation du BRASSEUR DE PESTON, opéra. — Six heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEL.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuilles d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1287) Samedi deux mars mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de divers meubles et effets saisis, consistant en tables, chaises, poêle, placard, rayonnage, une grande quantité de sabots, chaussons, jouets d'enfant, banques, costumes de bal, etc.

PIERROT.

VENTE JUDICIAIRE APRÈS DÉCÈS.

Le lundi quatre mars mil huit cent trente-neuf, à midi, dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, sise port du Temple, n° 42, et par le ministère de l'un d'eux, il sera procédé à la vente aux enchères de divers objets d'or et d'argent dépendants de la succession bénéficiaire de la demoiselle Marie-Madeleine Lasausse, consistant en une montre à boîte d'or, neuf fourchettes, dix cuillères, quatorze petites cuillères à café, deux à ragoût, et une à olives, le tout en argent.

Cette vente aura lieu à la requête de l'héritier bénéficiaire et en vertu d'une ordonnance de M. le président, en forme.

(1279)

(1286) VENTE APRÈS DÉCÈS.

Samedi deux mars mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, rue Quatre-Chapeaux, n° 3, il sera procédé par le ministère d'un commissaire-priseur à la vente aux enchères d'objets mobiliers dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Guillaume Cathabard, de son vivant fabricant de cartes, et consistant en outils, feuilles de papier pour la fabrication des cartes, imprimures, onze rames de papier cartier, séchoir, poêle en fonte, chaises, placard, commode, quelques ouvrages de littérature, draps, serviettes, linge et hardes à l'usage d'homme, une montre à boîte d'or, etc.

Le papier provenant de la régie ne sera adjugé qu'à un fabricant de cartes.

Cette vente aura lieu à la requête de l'héritier bénéficiaire et en vertu d'une ordonnance en forme.

(1288) VENTE JUDICIAIRE

Des agencements et ouvrages en librairie saisis au préjudice des sieurs Steyer et Ce, marchands-libraires, demeurant à Lyon, rue de l'Archevêché.

Le samedi deux mars prochain et jours suivants, à dix heures du matin, sur la place du Port-du-Roi, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de la librairie exploitée par MM. Steyer et Ce, et qui se compose d'ouvrages de tout genre, et des meubles et agencements dudit commerce.

Et ce à la requête de M. Moinat, propriétaire, demeurant à Lyon, rue St-Jean.

ÉTUDE DE M^e CORNUTY, AVOUÉ, RUE BOMBARDE, 1, A LYON.

(1761) Adjudication définitive, au neuf mars mil huit cent trente-neuf, d'un tènement de terre et vigne sis à Sainte-Foy-lez-Lyon, territoire de l'Orme, dépendant des successions d'Etienne Thivert et Fleurie Combet; sa superficie est de vingt-huit ares trente-six centiares. Il se compose presque entièrement de jeunes vignes.

Il sera vendu au pardessus de la somme de mille quatre-vingt-seize francs, montant de l'estimation qui en a été faite par l'expert.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Cornuty.

ANNONCES DIVERSES.

(6343) A VENDRE. — Un fonds de café avec un vaste local, dans un des meilleurs quartiers des faubourgs.

S'adresser à M. Petetin, cafetier, place des Terreaux.

(10028) A VENDRE. — Deux propriétés à Écully et à Charbonnières, composées de maisons bourgeoises meublées, salle d'ombrage, granges, cours, écuries, celliers, serres, puits, boutasses, et 4 à 5 bicherées en jardin, terres et vignes.

— Fonds de mercerie avantageusement connu.

S'adresser à M. Cornaton, descente du Pont-de-Pierre, n° 2, au 1^{er}, à Lyon.

(6359) Un officier retraité et décoré désirerait obtenir un emploi quelconque, soit à la ville, soit aux environs. Il donnera les meilleurs renseignements sur sa moralité.

S'adresser au bureau du journal.

(6356) Les sieurs GUINET et PARISIS préviennent MM. les amateurs qu'il leur est arrivé, le 27 février courant, trente chevaux danois et mecklenbourgeois.

On demande à acheter une collection du *Précurseur* depuis sa création.

S'adresser au bureau du journal.

Fonderie de fonte de fer et construction de machines, rue Tronchet, aux Brotteaux-lez-Lyon. — Société en commandite PAR ACTIONS. — Raison sociale Goubet et Ce.

Cet établissement, qui réunit tous les ateliers nécessaires à la construction des machines, fonderie de fer et de cuivre, forges, tours, ajustage, charpenterie, menuiserie, chaudronnerie, etc., offre aux industriels des avantages qu'ils n'ont pas trouvés à Lyon jusqu'à présent. La société Goubet et Ce construit les machines à vapeur d'un à soixante chevaux, à basse, moyenne ou haute pression, à expansion avec ou sans condensation, pour usines, mines et bateaux, d'après les meilleurs systèmes en usage; moteurs hydrauliques, manèges, moulins à vent, machines à élever l'eau pour fontaines publiques, irrigations, pompes à incendie, moulins à blé, huileries pour graines et pour olives, moulins à écorces et hachoirs, presses hydrauliques ou à vis, pressoirs, etc., pièces détachées de forge et de tour. (8092)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les éruptions et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxions blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. — Prix : 3 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)

(6344) A VENDRE pour cause de départ. — Un externat de jeunes gens, avec un beau mobilier de classe et une bonne clientèle, situé dans un des beaux quartiers de Lyon. S'adresser à M. Levy, marchand papetier, rue de Pury, n° 9, à Lyon.

(8085) AVIS.

LE DÉPOT DE VINS à l'enseigne du *Clos de Vougeot*, qui était l'hiver dernier place des Terreaux, palais St-Pierre, n° 19, est maintenant rue Luizerne, n° 4 bis, près la place St-Pierre.

On y trouve toujours des vins de choix en bouteilles, de toutes qualités, ainsi qu'en pièces et 1/2 pièces, tels que bourgogne, bordeaux, beaujolais, etc.; le tout à des prix modérés.

MALADIES SECRÈTES ET FLEURS BLANCHES.

RÉCENTES, ANCIENNES ET RÉPUTÉES INCURABLES,

Guéries sans rechute, d'un à cinq jours, par la méthode sûre et facile du docteur Thivaud, de Montpellier. — Un flacon suffit pour la guérison de l'écoulement le plus ancien. — Dépôt seul, chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. (2066)

ÉPURATIF DU SANG.

L'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.

COMPOSÉ

en forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, ces ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes marquées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux n° 13. (2005)

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes.

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions blanches les plus rebelles, et de toute éruption ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officielles.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2031)